

**ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS/
AUTORITÉ PALESTINIENNE**

Le rapport du secrétaire général des Nations unies sur Jénine souligne la nécessité d'une enquête exhaustive

Index AI : MDE 15/126/02

Le rapport du secrétaire général des Nations unies rendu public aujourd'hui (jeudi 1^{er} août 2002), qui confirme nombre des conclusions d'Amnesty International, souligne la nécessité d'une enquête exhaustive menée sur place sur les allégations selon lesquelles de graves atteintes aux droits humains ont été commises dans le cadre des incursions militaires israéliennes à Jénine et dans d'autres villes en avril dernier.

Il est d'autant plus important que de telles investigations aient lieu qu'Israël persiste à ne pas enquêter de manière satisfaisante sur les allégations de violations des droits humains, au mépris du droit international.

Le rapport rendu public aujourd'hui, qui est une compilation d'informations émanant de sources diverses, établit la chronologie des événements qui se sont déroulés à Jénine et dans d'autres villes. Au nombre des atteintes aux droits humains particulièrement préoccupantes évoquées dans le rapport, dénoncées également par Amnesty International, figurent le blocage de l'assistance médicale destinée à Jénine pendant onze jours et la destruction d'habitations à Hawashin.

Néanmoins, ce rapport est naturellement loin d'offrir les résultats d'une enquête exhaustive. Amnesty International regrette que le gouvernement israélien ait fait obstacle aux efforts déployés pour que la vérité soit établie et que justice soit faite. Il n'a pas fourni au secrétaire général des Nations unies les informations voulues pour la rédaction de ce rapport, et en avril, il s'est opposé au déploiement de l'équipe d'établissement des faits mise sur pied par le secrétaire général, qui était composée d'experts internationaux reconnus, au nombre desquels figuraient des conseillers compétents en matière militaire, de police et de médecine légale.

Amnesty International est consternée par le fait que toutes les parties au conflit persistent à ne pas prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils. Les homicides illégaux de Palestiniens, les châtiments collectifs – notamment les

mesures de bouclage et les couvre-feux –, les destructions de maisons et les menaces d'expulsions imputables à l'État hébreu, ainsi que les attaques délibérées menées contre des civils israéliens par les groupes armés palestiniens doivent cesser.

« Pour les Israéliens, les Palestiniens et la communauté internationale, la leçon de Jénine, de Gaza et de la poursuite des attentats à l'explosif perpétrés contre des civils est claire : tant que le cycle de vengeance et des représailles ne sera pas brisé, les atteintes aux droits humains déboucheront sur d'autres atteintes aux droits humains.

« Amnesty International demande une fois encore que des observateurs internationaux dûment mandatés pour veiller au respect des droits humains soient déployés de toute urgence. Il n'y aura pas de paix ni de sécurité tant que les droits de la personne ne seront pas respectés, tant que la vérité ne sera pas établie, et tant que les victimes n'obtiendront pas justice et réparation, a affirmé l'organisation. On ne saurait trop souligner à quel point il est crucial qu'une enquête approfondie soit menée pour faire la lumière sur ce qui s'est passé. »

Complément d'information

Des délégués d'Amnesty International ont pu entrer dans Jénine le 17 avril et ont effectué plusieurs missions d'enquête dans cette ville, à Naplouse et dans d'autres localités. Ils ont estimé que la situation exigeait des investigations exhaustives et impartiales menées par des experts, notamment en vue de déterminer si des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité avaient été commis. Eu égard aux agissements d'Israël, Amnesty International s'est déclarée préoccupée par le fait que l'assistance médicale et l'aide humanitaire avaient été entravées, par les attaques délibérées dont ont été victimes des professionnels de la santé et des membres d'organisations humanitaires, par l'utilisation de « boucliers humains », par les homicides illégaux, par la destruction injustifiée de maisons, par les mesures arbitraires de détention administrative, ainsi que par les actes de torture et autres formes de mauvais traitements. L'organisation a également déploré les attaques délibérées menées contre des civils israéliens par des groupes armés palestiniens. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>